

Jours fériés: la CFTC lance un mot d'ordre de grève !

La CFTC Rhône-Alpes rappelle que le mercredi 8 mai (célébration de la victoire de 1945), le jeudi 9 mai (fête de l'ascension) et le lundi 20 mai (lundi de pentecôte) sont des jours fériés, tels que prévus dans les textes de la République. C'est-à-dire des jours de repos !

Or, certaines entreprises obligent leurs salariés sous prétexte de journée dite de « solidarité » à venir travailler à l'une de ces 3 dates. La **CFTC couvre par un mot d'ordre de grève nationale**, tout salarié qui hors des légitimes obligations de service public n'irait pas travailler en ces jours de repos consacrés à la vie familiale, personnelle, associative ou spirituelle.

La CFTC rappelle que l'instauration d'une journée de travail obligatoire et non rémunérée est à la fois un non sens social, une erreur économique et une mesure inéquitable :

Social : obliger un salarié à travailler sans être rémunéré est contraire au principe même de la notion de salariat. Tout travail mérite salaire.

Economique : Quel sens y-a-t-il à imposer de travailler une journée supplémentaire quand les carnets de commandes sont vides ? En 2012 ce sont plus de 12 millions d'heures de chômage partiel qui ont été consommées en France.

Inéquitable : Est-il juste qu'une caissière de supermarché doive offrir une journée de travail à son entreprise, alors que par exemple les professions libérales ne doivent s'acquitter d'aucune journée dite « de solidarité ».

La CFTC Rhône-Alpes rappelle qu'elle a toujours plaidé pour la mise en place de mesures visant à répondre à la problématique du financement de la dépendance, qu'elle soutien le principe de solidarité nationale, mais rejette une mesure INJUSTE et DISCRIMINATOIRE. C'est notamment pour ces raisons qu'elle permet par ce mot d'ordre de grève nationale à tous les salariés qui le souhaitent, de pleinement profiter des jours fériés prévus par les lois de la république.

En charge du dossier :

Jacques BALAIN, Secrétaire Général - Tél. 06 03 02 16 89 - Mail : jacques.balain@free.fr

Contact presse :

Cécile Lesparre-Martins – Tél. 04 78 53 18 57 – Mail : cftc-rhone-alpes@wanadoo.fr

Union Régionale CFTC Rhône-Alpes

214 avenue Félix Faure – 69441 LYON Cedex 03

Tél. : 04 78 53 18 57 -Fax : 04 72 33 15 51

cftc-rhone-alpes@wanadoo.fr et www.cftc.fr